

**PAL PROGRAMME D'ASSISTANTS DE LANGUE – SUISSE**  
**LAP LANGUAGE ASSISTANT PROGRAMME – SWITZERLAND**  
**SAP SPRACHASSISTENZ-PROGRAMM – SCHWEIZ**

## Assistantes et assistants de langue en Suisse



### Définition et objectifs

Dans le cadre de ce programme, les participant(e)s passent une année en qualité d'assistant(e) de langue dans un établissement scolaire suisse. Le programme vise deux objectifs principaux :

- les participant(e)s – en particulier aux futurs professeurs de langue – ont la chance d'enrichir leur connaissance de la langue, mais aussi de la Suisse et de ses systèmes éducatifs et d'acquérir une expérience en méthodologie et en didactique des langues étrangères ;
- les élèves suisses entrent en contact avec une personne originaire du pays dont ils apprennent la langue, non seulement pour améliorer leurs compétences linguistiques mais aussi pour favoriser leur motivation à apprendre des langues et stimuler leur intérêt pour le pays d'origine de l'assistant(e). C'est pourquoi l'assistant(e) enseignera non seulement sa langue, mais fournira également des informations sur son pays d'origine.

### Pays partenaires

Actuellement, la Suisse est engagée dans le programme d'assistant(e)s de langue avec l'Allemagne, l'Autriche, la France et le Royaume-Uni (par réciprocité). Des assistant(e)s d'anglais sont également recrutés en Irlande et, en cas de besoin, en Australie, au Canada, aux Etats-Unis (sans réciprocité).

**Sur demande :** assistanats d'italien et d'espagnol (sans réciprocité).

## Rôle et mission de l'assistant(e) de langue

En accord avec l'assistant, l'école d'accueil établit un programme de travail dans lequel sont précisées les tâches à accomplir par l'assistant. Ces tâches peuvent notamment prévoir les contributions suivantes :

### Aux élèves

- La présence et le travail du jeune «locuteur natif» stimulent la motivation des élèves pour l'apprentissage des langues étrangères. L'assistant(e) de langue contribue à l'amélioration de la compréhension de la langue et aide les élèves à surmonter leurs inhibitions à l'oral.
- L'assistant(e) de langue propose des thèmes de discussion et des activités variées intéressant les jeunes qui lui sont confiés dans les demi-classes ou groupes de conversation, tout en utilisant des nouvelles technologies.
- L'assistant(e) de langue se charge des élèves qui ont des déficits linguistiques (aide individuelle).
- L'assistant(e) de langue est un interlocuteur idéal pour les très bons élèves et contribue à maintenir les compétences linguistiques des élèves rentrant d'un séjour à l'étranger.
- L'assistant(e) de langue diffuse des informations socioculturelles actuelles relatives à son pays d'origine.
- L'assistant(e) de langue anime un «coin franco-, anglo-, germano-, hispano- ou italoophone» où les élèves reçoivent individuellement des informations et des conseils (par ex. pour la mise au point d'un exposé en langue étrangère).
- L'assistant(e) de langue aide à préparer les élèves aux examens internationaux reconnus (par exemple les examens de l'Université de Cambridge, de l'Institut Goethe ou les certifications DELF/DALF, etc.)

### Aux professeurs

- L'assistant(e) de langue est une personne ressource et une référence linguistique et culturelle.
- L'assistant(e) de langue permet l'organisation d'un enseignement efficace en demi-classes ou par petits groupes et augmente ainsi le rendement des cours.
- L'assistant(e) de langue introduit les professeurs et les élèves à des variétés linguistiques, tout en utilisant des expressions régionales et idiomatiques.
- L'assistant(e) de langue apporte de son pays des documents authentiques et prépare du matériel et des exercices écrits, oraux et multimédias.
- L'assistant(e) de langue initie des contacts précieux avec sa région d'origine en vue d'une semaine d'étude ou d'un échange scolaire.
- L'assistant(e) de langue met à profit certains événements comme la «Semaine de la langue française et de la francophonie», la «Journée européenne des langues» ou des fêtes et manifestations culturelles propres à son pays.
- L'assistant(e) de langue conçoit ou adapte des documents de travail pour l'enseignement en langue étrangère de certaines branches (filiales bilingues) et participe aux cours (team-teaching) dans ces sections. Si nécessaire, il contribue à familiariser des professeurs de ces sections avec les évolutions récentes de la langue (niveaux de langue, connotations socioculturelles, expressions « branchées ») sous forme d'une «mise à niveau», d'un atelier, d'un «coin des habitués», etc.

### Aux directrices et directeurs d'école

- L'assistant(e) de langue contribue à l'ouverture de l'école sur l'Europe et le monde. Il renforce la dimension européenne et internationale de l'école d'accueil suisse.
- L'assistant(e) de langue est une «personne ressource » pour l'ensemble de l'établissement scolaire. Il assiste la direction de l'école et le secrétariat dans la traduction et la rédaction de présentations et textes en langue étrangère (par ex. site internet de l'école, projet d'établissement, brochures).
- L'assistant(e) de langue prend en charge une classe entière en cas d'absence ponctuelle d'un professeur suisse. Il apprend ainsi à gérer des classes entières et assure la bonne continuité des cours.

## Critères d'admission – sélection – embauche

1. Entrent en considération dans le cadre de ce programme les étudiant(e)s et les diplômé(e)s
  - a) en langue et littérature allemandes, anglaises, françaises, espagnoles ou italiennes ;
  - b) en allemand (DaF), anglais (EFL), français (FLE), espagnol ou italien langues étrangères ;
  - c) en sciences économiques, en sciences sociales, en pédagogie ou en histoire-géographie, si possible avec une deuxième discipline en langue ou littérature allemandes, anglaises, françaises, espagnoles ou italiennes.
2. Les candidat(e)s doivent être de langue maternelle allemande, anglaise, française, espagnole ou italienne et avoir de bonnes connaissances de l'allemand ou du français (selon la région d'affectation choisie).
3. En outre, les candidat(e)s doivent satisfaire aux critères suivants : avoir une bonne culture générale et une bonne élocution dans leur langue maternelle, posséder quelques connaissances dans le domaine de la pédagogie et savoir travailler seul avec des demi-classes et des groupes de conversation.
4. Âge des candidat(e)s : entre 21 et 30 ans.

Les assistant(e)s seront sélectionné(e)s sur la base de leur dossier d'inscription et, si possible, d'un entretien avec les représentants du programme.

Quant à leur embauche, la décision revient à la direction de l'école d'accueil suisse.

## Ecoles d'accueil en Suisse

Les assistant(e)s peuvent être affecté(e)s dans tout établissement d'enseignement secondaire de 2<sup>ème</sup> cycle (enseignement général, technique ou professionnel ; élèves âgés de 15/16 à 19/20 ans). Selon les besoins, des postes d'assistants pourront être créés aussi dans des hautes écoles spécialisées<sup>1</sup>. Chaque école accueillant un(e) assistant(e) de langue doit nommer un conseiller ou une conseillère pédagogique qui suivra, guidera et supervisera l'assistant(e) et servira de personne de contact pendant toute la durée de l'assistantat.

## Durée de l'assistantat et conditions de travail

En règle générale, l'assistantat a une durée de 10 mois (du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin).

Les écoles en Suisse alémanique proposent souvent une embauche pour l'année scolaire complète (de mi-août à mi-juillet).

L'horaire de l'assistant(e) est de 12 heures (16 leçons de 45 minutes) par semaine. L'assistant(e) s'intègre dans la vie de l'école d'accueil.

Une affectation à plusieurs établissements scolaires (au maximum 3) est possible, soit pour diversifier le travail, soit pour répondre aux besoins particuliers des écoles avoisinantes.

Un contrat relatif aux modalités de l'assistantat doit être établi entre l'assistant et l'école d'accueil ; on y précisera de façon détaillée les droits et obligations des deux parties.

Le salaire mensuel brut minimal, avant toute déduction fiscale et autre, s'élève à CHF 3'200.–.

(salaire net : environ CHF 2'500.–, soit environ € 1'600. –).

Ce montant permet de couvrir les dépenses mensuelles d'une personne seule.

Pendant toute la durée du séjour, l'assistant(e) devra impérativement résider en Suisse, de préférence dans le canton d'affectation et dans un lieu proche de l'école d'accueil.

<sup>1</sup> Niveau post-bac, proche des BTS et IUT en France

## **Séminaires et évaluation**

Au début de leur séjour, les assistants de langue participeront à un séminaire d'introduction / d'accueil d'une journée (première semaine du mois de septembre), qui les familiarisera avec les systèmes éducatifs en Suisse et les préparera à l'enseignement dans l'école d'accueil. En janvier (avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre), les assistants de langue seront réunis pour un séminaire intermédiaire. Une évaluation (questionnaire) aura lieu à la fin de l'assistanat.

## **Personnes de contact**

Responsable :  
Renata Leimer  
Langues étrangères et Programme d'assistants de langue (PAL)  
leimer.renata@wbz-cps.ch / tél. 031 320 16 70

Adjointe administrative :  
Sylvia Scheidegger  
scheidegger.sylvia@wbz-cps.ch / tél. 031 320 16 72

## **Adresse postale**

WBZ CPS  
Maison des cantons  
Speichergasse 6  
3000 Berne 7  
Suisse

